

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/102

Objet : PASSATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉE – PERIODE 2015-2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – JOUANNETAUD – PAPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

Pouvoirs :

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY, M. GUILLAUMOT a donné pouvoir à M. LALANDE, Mme SPRINGER a donné pouvoir à M. CHAUSSADE.

Suppléances :

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	50	57		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
57	-	-	-	-

Vu le marché d'entretien et de balisage des chemins de randonnée intercommunaux situés sur le territoire de l'ancienne CIATE pour l'année 2016, attribué à Monsieur Aubin LE BIHAN pour un montant initial de 18 926,35 € HT ;

Considérant l'augmentation du linéaire de chemin de randonnée à entretenir suite à la création de nouveaux circuits créent par la Communauté de Communes en 2016 ainsi que l'intégration de l'entretien de 5 chemins inscrits au Plan Départemental Touristique de Randonnée (PDTR) anciennement entretenus par le Conseil Départemental de la Creuse ;

M. le Président propose la signature d'un avenant au marché d'entretien et de balisage des chemins de randonnée.

L'entretien et le balisage de ces circuits s'étend désormais sur un linéaire de 385 km d'itinéraire représentant une augmentation du linéaire entretenu de 31,2% par rapport aux coûts notifiés dans l'acte d'engagement pour la période 2015-2017.

Le montant de l'avenant proposé est de 5 374.54€ HT, soit 6 449.45€ TTC, représentant une augmentation de 28,40% qui porte à 24 300.80€ HT, soit 29 160.96€ TTC le marché pour l'année 2017.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire :

- valide à l'unanimité cette proposition d'avenant
- autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

